

Accéder simplement au certificat énergétique

Si la qualité de l'enveloppe du bâtiment, la performance énergétique globale et les émissions directes de CO₂ de votre logement atteignent une certaine classe énergétique, vous bénéficiez de nombreux avantages grâce au Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) ou au certificat Norm Verified Class.

Qu'est-ce que Norm Verified Class?

Le certificat énergétique Norm Verified Class, délivré par Norm Technologies AG, a été créé pour faciliter l'obtention de l'hypothèque verte. Grâce au logiciel de Norm Technologies, l'efficacité énergétique d'un bâtiment peut être évaluée sans la visite d'une experte ou d'un expert sur place. Cela réduit le temps d'attente et les coûts.

Vos avantages avec le Norm Verified Class

- Evaluation en ligne professionnelle de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment, de la performance énergétique globale et des émissions de CO₂ de votre bien par des expertes et experts.
- La saisie des données du bien immobilier ne prend que 15 à 30 minutes.
- Vous recevez le résultat dans un délai de deux à trois semaines.
- Le Norm Verified Class coûte 650 CHF hors TVA pour une maison individuelle et 950 CHF hors TVA pour un immeuble locatif.

Accéder simplement au Norm Verified Class

1. Saisie des données du bien immobilier

Saisie simple des données du bien immobilier directement via l'application web sur un ordinateur de bureau ou un terminal mobile. Informations nécessaires:

- données relatives au bâtiment (année de construction, années d'assainissement, système de chauffage, travaux de rénovation effectués, etc.);
- plans du bâtiment;
- factures (électricité et chauffage);
- photos.

2. Préparation des données

L'exhaustivité est vérifiée, et les données manquantes ou incomplètes sont exigées ultérieurement. Pour ce faire, une procuration est fournie directement par la personne propriétaire du bien immobilier via sa signature sur son smartphone. En principe, une visite du bien immobilier par une experte ou un expert n'est pas nécessaire.

En l'absence de plans, ceux-ci peuvent être établis par Norm Technologies moyennant un supplément.

3. Analyse énergétique et délivrance du certificat

Votre certificat Norm Verified Class est disponible directement en ligne dans un délai de deux à trois semaines. Vous pouvez commander votre certificat Norm Verified Class ici:

<https://swisslife.norm.ch/fr>

Qu'est-ce que le CECB®?

Le CECB® est l'étiquette énergétique officielle des cantons. Il indique la classe énergétique de l'enveloppe du bâtiment, la technique du bâtiment et les émissions directes de CO₂ catégorisées en sept classes (de A à G). Le CECB® repose sur une méthode de calcul uniforme à l'échelle nationale.

<https://www.cecb.ch/le-cecb/quest-ce-que-le-cecb/>

Vos avantages avec le CECB®

- Evaluation professionnelle de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment, de la performance énergétique globale et des émissions de CO₂ du bien immobilier par des expertes et experts sur place.
- Le CECB® offre aux propriétaires et aux locataires des informations transparentes sur la performance énergétique de leur bâtiment. Cela leur permet de mieux comprendre la consommation d'énergie et, le cas échéant, de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Dans certains cas, des subventions cantonales peuvent être octroyées pour la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique avec le CECB® Plus.

Accéder simplement au CECB®

1. Choisir une experte ou un expert CECB®

Choisissez des expertes et experts CECB® près de chez vous. Vous trouverez la liste de tous les experts sur <https://www.cecb.ch/expertes/trouver-des-expertes/>

2. Demander différentes offres

Les coûts de délivrance des certificats CECB® et CECB® Plus varient selon les bâtiments, les régions et les expertes et experts. Nous vous conseillons de demander plusieurs offres assorties d'un descriptif des prestations détaillé. Le laps de temps entre la demande d'offre et l'établissement du CECB® peut varier. Nous recommandons de demander le certificat suffisamment tôt (env. un à deux mois avant la fixation du taux d'intérêt).

3. Clarifier les possibilités de subvention

Certaines communes et la plupart des cantons soutiennent l'établissement du CECB® Plus. Les subventions doivent toujours faire l'objet d'une demande avant le début des rénovations. Adressez-vous à votre experte ou votre expert CECB® ou au service en charge de l'énergie dans votre canton. Les adresses de ces services sont disponibles sur

<https://www.cecb.ch/le-cecb/subventions/>

4. Relever les caractéristiques de votre bâtiment

L'établissement conforme d'un document CECB®/CECB® Plus passe par une visite du bâtiment par l'experte ou l'expert CECB®.

5. Faire établir un CECB® ou CECB® Plus

L'experte ou l'expert établit le document CECB® à l'aide de l'outil CECB® en ligne. Le certificat énergétique du bâtiment est enregistré dans une base de données centrale où il peut être consulté pendant une période de validité maximale de dix ans.

6. Discuter et définir la marche à suivre

Les documents CECB®/CECB® Plus vous sont remis sous forme électronique et papier. Entretenez-vous avec l'experte ou l'expert CECB® pour connaître l'état actuel de votre bâtiment et discutez des variantes possibles pour un assainissement énergétique.

Bon à savoir

En cas de rénovation

Il est également possible de profiter des conditions de taux intéressantes d'une hypothèque verte dans le cadre de rénovations écologiques planifiées. Les mesures doivent être mises en œuvre dans les 24 mois suivant le versement d'un financement et un certificat énergétique valable doit ensuite être présenté pour le bien immobilier.

Les rénovations sont planifiées et réalisées au moyen du CECB® Plus (CECB® avec rapport de conseil) ou du Norm Verified Plan.

Le CECB® Plus/Norm Verified Plan doit être obtenu avant le début des rénovations. En cas de demande de prêt hypothécaire, le CECB® Plus/Norm Verified Plan doit être remis avec les offres pour les rénovations.

Coûts

Norm Verified Class

- Maison individuelle, 650 CHF hors TVA
- Immeuble locatif, 950 CHF hors TVA

Norm Verified Plan (pour les rénovations)

- Maison individuelle, 1400 CHF hors TVA
- Immeuble locatif, 1800 CHF hors TVA

CECB (prix indicatifs)

- Maison individuelle, entre 700 CHF et 1000 CHF
- Immeuble locatif, entre 1500 CHF et 1800 CHF

CECB Plus

(prix indicatifs pour les rénovations sans subventions)

- Maison individuelle, entre 1800 CHF et 2400 CHF
- Immeuble locatif, entre 2000 CHF et 3500 CHF

Important

Pour une hypothèque verte, les biens de moins de 12 mois doivent présenter un Norm Verified Class ou un CECB® de classe A ou B.

Pour les biens plus anciens, le Norm Verified Class/CECB® de classe A, B ou C est accepté. Les trois principes d'efficacité, à savoir la qualité de l'enveloppe du bâtiment, le bilan énergétique global et les émissions directes de CO₂, doivent remplir les critères de durabilité environnementale de Swiss Life.

Le certificat énergétique peut être remis au plus tard trois semaines après la fixation du taux d'intérêt. Si ce délai n'est pas respecté, c'est la tarification d'une hypothèque Swiss Life classique qui est appliquée.



Réponses à vos questions

Les solutions hypothécaires peuvent être structurées de diverses façons et varient selon votre situation personnelle. Celle-ci mérite un conseil sur mesure.



N'hésitez pas à appeler votre conseillère ou conseiller ou à nous contacter!

Notre équipe Hypothèques vous renseigne volontiers au 0800 873 872.
www.swisslife.ch/hypotheques

Mention légale: Swiss Life n'offre aucune garantie en ce qui concerne les sites web de prestataires tiers accessibles via un lien. De telles informations provenant de sources extérieures sont indépendantes des informations propres à Swiss Life. Les liens, liens hypertextes ou adresses web menant à un ou plusieurs autres sites servent uniquement à vous informer et ne signifient pas que Swiss Life est responsable du contenu de ces sites ou qu'elle approuve leur contenu ou leur utilisation.